

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

D E C R E T n° 79/212 du 9/5/79
portant nomination de Monsieur MASSAMBA Simon
Pharmacien, en qualité de Directeur Technique
de la Société Congolaise des Pharmacies
(SOCOPHAR).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation
fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur MASSAMBA Simon Pharmacien précédemment en service à l'Hôpital
Général de Brazzaville est nommé Directeur Technique de la Société Congolaise des
Pharmacies (SOCOPHAR) en remplacement de Monsieur BIAKOLO appelé à d'autres fonctions.

Article 2. - Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abro-
gées.

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de ser-
vice de l'intéressé sera enregistré, publié au J O R P C et communiqué partout où
besoin sera. / . -

Fait à Brazzaville, le 9 MAI 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
P. le Ministre de la Santé et des Affaires
Sociales,
Le Ministre du Travail et de la Justice, Gardo
des Sceaux,

Victor TAMBA - TAMBA. -

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre des Finances

Henri LOPES. -

Le Ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux,

Victor TAMBA - TAMBA. -